CONSEIL MUNICIPAL SESSION DU 29 AOUT 2024

Le lundi 29 août deux mil vingt-quatre, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 août 2024, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf Mme Sylvia Kieffer qui a donné pouvoir à M. Michel Le Floc'h, Mme Elodie Guénnec qui a donné pouvoir à Mme Janic Kérouédan, M. Frédéric Quinquis.

Mme Marjolaine Ullois Dourthe a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

Présents: 10 - Procurations: 2 - Votants: 12

Approbation du compte rendu du 18 juillet 2024 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans modification.

1. AFFAIRES SCOLAIRES:

1.1 Organisation de la rentrée scolaire 2024-2025 :

Mme Marjolaine Ullois Dourthe, conseillère déléguée aux affaires scolaires, présente aux élus les effectifs à la rentrée, l'organisation des activités scolaires et périscolaire dans le cadre de 4 jours de classe. L'organisation retenue avec les enseignants et les horaires de cours sont les suivants :

	7h30	9h00 – 12h00	12h-13h30	13h30- 16h30	16h30 - 19h00
Lundi	Accueil garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Sortie / Garderie
Mardi	Accueil garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Sortie / Garderie
Mercredi					
Jeudi	Accueil garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Sortie / Garderie
Vendredi	Accueil garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Sortie / Garderie

56 élèves sont attendus pour cette rentrée scolaire ;

Concernant le temps périscolaire, du ressort de la commune, depuis 2016, la commune est habilitée ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse et aux Sports), autorisation renouvelée chaque année scolaire. La direction de l'ALSH est assurée par l'Ulamir Centre social du Goyen.

Le projet pédagogique de l'ALSH a été reconduit en 2022, et est contractualisés jusqu'au 31 décembre 2024, date à laquelle la CTG (Convention Territoriale Globale) sera contractualisée à l'échelle communautaire.

Le PEDT (Projet Educatif Territorial) visé par l'Inspection Académique, le Préfet et la CAF est sous condition de présenter tous les ans le bilan et le projet de la nouvelle année scolaire à tous les partenaires.

Projet pédagogique et Projet Educatif Territorial priorisent l'action « Nutrition santé ».

La convention avec la CAF a permis d'instaurer les tarifs modulés selon le quotient familial depuis janvier 2017 ; elle est reconduite par avenant en 2024, pour la garderie périscolaire et le temps méridien.

La CAF exige un bilan chiffré de la fréquentation avant le versement complet de son aide. L'aide de la CAF s'est réduite avec la fin des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) liés au retour au rythme scolaire de 4 jours de classe par semaine et se situe désormais à 7 000€ attendus pour l'année civile 2024.

Concernant le temps périscolaire, il est proposé d'adapter l'emploi du temps des agents selon le tableau ci-dessous :

Annexe 1 : Tableau d'organisation du personnel communal rentrée 2024-2025 :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ,

Valide l'organisation du temps scolaire et l'emploi du temps des agents communaux sur le temps périscolaire

1.2 Adoption des règlements de la cantine municipale, de la garderie municipale, et de la fiche de renseignements « Familles » :

Mme Marjolaine Ullois Dourthe, conseillère déléguée aux affaires scolaires, présente les documents relatifs à la rentrée scolaire et à valider en conseil municipal à chaque rentrée scolaire:

- Le document d'information aux familles,
- La fiche de renseignements « familles »,
- Le règlement de la cantine municipale,
- Le règlement de la garderie municipale,

Ils seront remis le premier jour de la rentrée scolaire aux familles par la direction de l'école avec un retour des documents signés des parents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ, Valide les documents présentés

1.3 Bilan de la cantine municipale 2023-2024 et vote des tarifs 2024-2025:

Mme Marjolaine Ullois Dourthe, conseillère déléguée aux affaires scolaires indique que les données chiffrées 2023/2024 des recettes et dépenses du service ne sont pas encore disponibles ; elles seront présentées à un conseil municipal ultérieur.

Mme Marjolaine Ullois Dourthe, informe les élus de la tarification sociale des cantines scolaires. Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, des mesures sont mises en œuvre pour garantir aux enfants en situation de pauvreté l'accès aux biens et services essentiels, notamment dans le champ de l'alimentation.

L'Etat instaure une aide financière pour les communes et intercommunalités, afin que les enfants en situation de pauvreté qui y résident puissent manger à la cantine pour 1€ maximum. Aussi, un soutien financier est mis en place afin d'inciter à une tarification sociale de la restauration scolaire dans les écoles élémentaires publiques ou privées sous contrat.

La mesure est applicable pour les collectivités suivantes :

- Les communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) lorsqu'elles ont conservé la compétence cantines ;
- Les établissements publics de coopération intercommunale ayant la compétence cantines lors deux tiers au moins de leur population habitent dans une commune éligible à la DSR cible.

L'aide, qui s'élève à 2€ par repas servi et facturé au plus 1€ aux familles est versée à deux conditions :

- La tarification sociale des cantines doit prévoir au moins trois tranches
- La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1€ par repas.

Rappel de la TARIFICATION 2023-2024 à PEUMERIT :

TARIFICATION 2023-2024
Tarifs modulés selon le quotient familial pour le repas enfant ; cf : tableau*
6,64€ les repas des adultes, employés communaux, professeurs des écoles ou intervenants extérieurs
5,09€ les repas adultes réduits à deux plats

^{*}Tableau des tarifs des repas enfants modulés selon le quotient familial

	QF<500€	501€ <qf<850€< th=""><th>851€<qf<1260€< th=""><th>QF>1260€</th></qf<1260€<></th></qf<850€<>	851€ <qf<1260€< th=""><th>QF>1260€</th></qf<1260€<>	QF>1260€
1 ^{ER} et 2è enfant	1€	3,81€	3,86€	3,91€
3è enfant	1€	3,06€	3,11€	3,16€

Proposition de tarification 2024-2025 de la commission scolaire :

Mme Marjolaine Ullois Dourthe, fait état de la hausse sensible des denrées alimentaires depuis deux ans. Les charges de personnel vont également connaître une augmentation indiciaire sur la période à venir.

La commission scolaire du 27 août 2024 propose une hausse de 2% des tarifs facturés aux familles, et +5% pour les repas adultes ce qui assurerait une augmentation des recettes sans trop grever le budget des familles.

Proposition de tarifs 2024/2025 de la commission scolaire			
Tarifs modulés selon le quotient familial pour le repas enfant ; cf : tableau*			
6,97€ les repas des adultes, employés communaux, professeurs des écoles ou intervenants extérieurs			
5,34€ les repas adultes réduits à deux plats			

*Tableau des tarifs des repas enfants modulés selon le quotient familial

	QF<500€	501€ <qf<850€< th=""><th>851€<qf<1260€< th=""><th>QF>1260€</th></qf<1260€<></th></qf<850€<>	851€ <qf<1260€< th=""><th>QF>1260€</th></qf<1260€<>	QF>1260€
1 ^{ER} et 2è enfant	1€	3,89€	3,94€	3,99€
3è enfant	1€	3,12€	3,17€	3,22€

- En cas de non transmission du Quotient Familial et du N° d'allocataire par la famille, le tarif QF>1260€ sera appliqué.
- En cas d'absence après inscription dans le portail « Familles », les parents avertissent la mairie de l'absence à la cantine par le même portail « Familles ».
- Le non-respect de la désinscription génèrera une facturation forfaitaire de Un €uro.
- La présence en cantine des enfants non-inscrits impliquera une pénalité de un €uro audelà du tarif du repas.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ,

Adopte les nouveaux tarifs de cantine tels que précisés dans les tableaux présentés

1.4Bilan de la garderie périscolaire 2023-2024 et vote des tarifs 2024/2025 :

Mme Marjolaine Ullois Dourthe, indique que les données chiffrées 2023/2024 des recettes et dépenses du service ne sont pas encore disponibles ; elles seront présentées à un conseil municipal ultérieur.

Mme Marjolaine Ullois Dourthe, fait état de la hausse des charges de personnel qui vont connaître une augmentation indiciaire sur la période à venir.

La commission scolaire, réunie le 27 août, propose une hausse de 2% des tarifs facturés aux familles, ce qui assurerait une augmentation des recettes sans trop grever le budget des familles.

TARIFS GARDERIE 2024/2025

	<500€	501€ <qf<850€< th=""><th>851€<qf<1260€< th=""><th>QF>1260€</th></qf<1260€<></th></qf<850€<>	851€ <qf<1260€< th=""><th>QF>1260€</th></qf<1260€<>	QF>1260€
Matin	1,00€	1.32 €	1.98€	2.23€
A-M	1,00 €	1.74 €	2.36€	2.68€
Journée	2,00€	2.73€	3,17€	3.33€

- Facturation spécifique de 5€ si retard après 19h.
- En cas de non transmission du Quotient Familial et du N° d'allocataire CAF par la famille, le tarif QF>1260€ sera appliqué.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ,

Adopte les tarifs 2024-2025 de la garderie périscolaire tels que présentés aux élus

1.5 Approbation du projet d'école 2024/2025 :

Mme Marjolaine Ullois Dourthe, conseillère déléguée aux affaires scolaires, présnte les projets présentés en conseil d'école du 18 juin 2024.

- Projet TNE (Territoire Numérique Educatif) : Le dossier de l'école a été retenu et validé au niveau départemental. Un financement de 70% est accordé par le conseil régional. Les 30% restants seront à la charge de la mairie.

Ce nouveau plan numérique comprendra un renouvellement des licences de logiciels Education Nationale et un achat de matériel pour développer les compétences orales des élèves : webradio, tablettes avec stylets, boîtes à histoires Bookinou.

- Classe découverte CP/CE1/CE2 : correspondance avec les CP/CE1 de l'école d'Audierne. Dossier en cours.
- Classe découverte CM1/CM2 : correspondance avec une classe de CM1 de Brest. Dossier en cours.
- Participation au projet départemental de développement du chant choral à l'école avec l'école de Plogastel-Saint-Germain. Il s'agit de s'approprier une œuvre de chant choral adaptée aux cycles 2 et 3 abordant le chant à l'unisson, le chant en canon et la polyphonie. Au-delà de l'éducation musicale, l'objectif est de travailler en interdisciplinarité. Un travail autour de la poésie est prévu ainsi qu'un lien avec le projet « développement durable » développé par l'école. Les classes travailleront également en arts plastiques, réalisation des décors, accessoires pour le spectacle. Le projet doit également permettre aux élèves de rencontrer un auteur-compositeur, des musiciens professionnels et de se produire dans de vraies conditions de spectacle vivant dans des salles de qualité. La classe maternelle pourra être associée au projet au sein de l'école. Une restitution du travail aura lieu fin d'année scolaire à la salle Avel-Dro à Plozévet.
- Participation aux spectacles vivants proposés par Dihun.
- ATE (Aire Terrestre Educative) : poursuite du travail engagé cette année.
- Journée de la Laïcité : plantation d'un arbre.
- Participation au 35^{ème} prix des incorruptibles.
- Poursuite des séances de natation.
- Poursuite du handball et de la galoche
- Echecs ? 400 euros pour 10h pour une classe (deuxième partie d'année).

Budget prévisionnel:

<u>Projet de financement Année 2024 - 2025</u> Juillet 2024

Intitulé de l'activité	Classe(s) concernée(s) / effectifs / dates	Coût Séances	Coût transport (financement mairie)		
Projet d'éco	le / enjeu n°3 : Œuvrer pour une éd sécurité de l'élève et du f		bien-être et la		
Natation	Du CP au CM2 : 28élèves 10 séances le vendredi matin du 15 septembre au 29 novembre	Activités : Environ 1 700 euros Transport : 1 930 euros			
Education Morale et Civique : plantation de l'arbre de la laïcité	Toute l'école. Projet à détailler à la rentrée avec Mme Le Guen, DDEN	а	Achat de l'arbre		
Validation des compétences numériques	CM1/CM2 : Poursuite du projet IOTA (Informatique Ouverte à Tous les Apprenants)				
Projet d'école	/ enjeu n° 2 : Œuvrer pour une écc partages	le qui soit un lieu	de cultures et de		
Littérature	Les incorruptibles Achat de 6 séries + adhésion au 31 ^{ème} prix	Environ 330 euros (dont 30€ de frais d'adhésion)			
Arts : Spectacles	« Le parfum de nos souvenirs » : CP-CM2 : 28 élèves Vendredi 6 décembre Avel-Dro - Plozévet	APE:			
Dihun :	« Jeu de corps » Semaine de la Petite Enfance Classe maternelle : 28 élèves Vendredi 7 mars Avel-Dro - Plozévet	8 euros par enfant accompagnateu rs gratuits 8 x 28 = 224	3 transports 1/2 journée : Environ 205 x 2 = 615 euros (à voir pour un covoiturage avec		
	« L'épopée de Pénélope » De la GS au CM2 : 35 élèves Vendredi 28 mars Avel-Dro - Plozévet	euros 8 x 28 = 224 euros 8 x 35 = 280 euros	une autre école)		

Initiation au breton	CP/CE1/CE2 : 15 élèves Maternelles : 28 élèves 1 heure par classe par semaine le vendredi après-midi ?		1 400 euros
Projet d'école	/ enjeu n° 1 : Œuvrer pour une éco accompagner la réussite de	ole qui cultive le s chaque élève	ens des équités:
Poursuite du travail autour du projet « Entre terre et mer »	Du CP au CM2 Classe de découverte à l'école de la nature au parc Branféré Du mardi 13 mai au vendredi 16 mai (Correspondance de la classe des CM avec une classe de Brest qui participe aussi à la classe de découverte) CM1/CM2: Aire Terrestre Educative: financement demandé et accordé à l'OBS (Office Français de la Biodiversité) Axes de travail à définir avec les élèves en début d'année	euros Transport Projet de financeme Dossier de financeme conseil rég Nature Bre Demande participatif Projet à ré de Brest Financeme mairie, à l'	e demande de nt effectué au gional (classe Pass
Projet « Echecs »	GS/CP/CE1/CE2 CM1/CM2 10 séances pour chaque groupe Intervention d'un entraîneur et animateur professionnel du jeu d'échecs 2ème semestre (à déterminer)	800 euros	
Liaison école/collège :	Journée d'immersion pour les CM1/CM2 Travail avec les 6 ^{èmes} tout au long de l'année		Transports : 300 ?
Ecole Achat de matériel	Toute l'école : 4 lots de 6 chasubles 1 lot de 6 bâtons relais 4 ballons de football 2 sifflets à main Maternelles: 28 élèves 1 draisienne 3/6 ans 1 draisienne 4/7 ans 1 trottinette 3/6 ans	APE : 1 116 euros	

Le coût total estimatif à ce jour amène une participation de la mairie, avec le transport pour la classe de découverte de 8 042€.

La participation de l'Association des Parents d'Elèves (en fond bleu dans le tableau) est prévue à hauteur de 2 644€.

D'autres projets seront déterminés début d'année scolaire. Les projets qui ne demandent pas de subventions ne sont pas mentionnés (galoche, projet bibliothèque Ponti, ...), excepté celui des compétences numériques à valider au cycle 3.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ, Adopte le projet d'école 2024-2025, Autorise le maire à le financer à hauteur de 8 042€

2. AFFAIRES COMMUNAUTAIRES:

2.1 Approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire :

M. Pierre Le Loch présente le Programme Local de l'Habitat (PLH) soumis à l'approbation des élus communaux après le vote du conseil communautaire du 27 juin 2024.

La stratégie bigoudène en matière d'habitat 2025-2030, avant-projet n°1 du PLH de la CCHPB

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le contexte de l'élaboration du PLH de la CCHPB

Par délibération du 14 mars 2019, la CCHPB a lancé l'élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat (PLH), pour la période 2025-2030. Il doit prendre la suite du PLH 2015-2020, prorogé jusqu'en février 2023. Il a vocation à constituer le volet « habitat » du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-H). Enfin, ce nouveau PLH, et les actions qui en découlent, sont élaborés de manière mutualisée avec la CCPBS au sein d'une « stratégie bigoudène en matière d'habitat ».

Pour rappel, la CCHPB n'a pas d'obligation de mise en œuvre d'un PLH. Il s'agit d'une action volontariste, qui doit néanmoins répondre aux dispositions du code de la construction et de l'habitation (CCH) qui concernent l'élaboration et la mise en œuvre des PLH (articles L302-1 et suivants).

Les documents du PLH qui figurent en annexes sont organisés en 2 fascicules :

- Fascicule n°1 : le diagnostic de l'habitat, l'enquête auprès de la population et le bilan du PLH précédent ;
- Fascicule n°2 : le document d'orientations et le programme d'actions.
- Le scénario de développement 2025-2030

Le scénario retenu pour le territoire de la CCHPB est « volontariste ». Il s'appuie sur une croissance démographique de +0,7 % par an (+ 800 habitants en 6 ans) correspondant à un besoin de 720 logements (2 520 à l'échelle du Pays bigouden) qui sont à mobiliser au sein du parc de logements existant sous-occupé, de la construction neuve ainsi que dans la régulation des meublés touristiques et des résidences secondaires. Ce scénario sera

ajusté dans le cadre des futurs travaux d'élaboration du PLUi-H, en particulier en ce qui concerne la trajectoire « zéro artificialisation nette » à mettre en œuvre.

Le document d'orientations

Pour répondre au scénario de développement, 3 orientations sont définies :

 Orientation n°1 : préserver un parc de logements abordables et en résidence principale afin de faciliter le parcours résidentiel en Pays bigouden.

Le PLH est l'opportunité de relever de nouveaux défis, d'inventer de nouveaux modèles, centrés sur des valeurs déjà présentes depuis les années 2000 mais toujours plus d'actualité : améliorer la qualité des opérations d'habitat, répondre au besoin de logements abordables en résidence principale, assurer une maitrise foncière durable par les collectivités et s'ouvrir à de nouvelles formes d'habitat pour diversifier l'offre.

Chiffres clés : 50 % de logements abordables, soit plus de 330 logements entre 2025 et 2030 ; maintenir une proportion de 4 résidences principales pour une résidence secondaire sur le territoire de la CCHPB.

- Orientation n°2 : accompagner la mutation du parc de logements bigouden afin qu'il réponde davantage aux besoins de ses habitants.

Fortes de leurs expériences passées, les intercommunalités du Pays bigouden ont pour ambition de pérenniser et renforcer l'accompagnement technique et financier des ménages qui souhaitent améliorer leur logement. Cette ambition rejoint celle des communautés de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz et de Douarnenez Communauté. C'est pourquoi les quatre intercommunalités de l'ouest Cornouaille ont décidé de mettre en place un dispositif commun d'amélioration de l'habitat privé, un pacte territorial France Rénov'.

Chiffres clés : accompagner l'amélioration de 200 logements par an sur le territoire de la CCHPB.

- Orientation n°3 : informer, conseiller et accompagner l'habitant et l'élu bigoudens en matière d'habitat, d'urbanisme et de foncier.

La CCHPB, la CCPBS et leurs partenaires souhaitent apporter de la visibilité et de la proximité sur les politiques et actions qu'elles portent en matière d'habitat, d'urbanisme et de foncier. C'est pourquoi les intercommunalités bigoudènes identifient un mode d'organisation qui cherche à éviter aux ménages d'être renvoyés d'un interlocuteur à l'autre. L'objectif poursuivi est de raccourcir la chaine qui mène le ménage à la bonne information, au bon conseil qu'il recherche.

Par ailleurs, la stratégie bigoudène en matière d'habitat est ambitieuse au regard des défis à relever. À ce titre, elle définit des moyens humains, financiers et des partenariats qui sont à la hauteur de ces défis.

Le programme d'actions

Les orientations sont déclinées dans « 6 dispositifs » détaillés au sein du programme d'actions du PLH :

- Dispositif n°1 : soutien à la création de logements abordables.

Cette action repose sur la mise en œuvre de référentiels fonciers stratégiques et opérationnels qui visent à accompagner les communes dans le repérage des opérations de logements abordables en renouvellement urbain et sans consommation d'espaces naturels et agricoles. Ils permettront d'établir la programmation annuelle des logements abordables et permettront la mise en œuvre

d'un dispositif d'accompagnement technique et financier des opérations (Charte de qualité et fonds d'intervention foncière et immobilière, le « FIFI »).

Un budget de 626 000 € sur 6 ans est affecté à ce dispositif du PLH de la CCHPB.

Dispositif n°2 : soutien à l'amélioration de l'habitat privé.

Cette action repose principalement sur la mise en œuvre d'un pacte territorial France Rénov'. Il comporte 3 volets : un volet « dynamique territoriale » basé sur une démarche « aller vers » pour repérer les ménages prioritaires ; un volet « information, conseil, orientation » s'appuyant sur l'espace conseil France Rénov' de Cornouaille, Réseau TYNEO ; un volet « accompagnement » c'est-à-dire une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour conseiller les ménages dans les travaux à mener et mobiliser les financements en matière d'énergie, d'autonomie, de mal logement, etc. Cette action est complétée par un conseil architectural auprès des particuliers.

Un budget de 333 000 € sur 6 ans est affecté à ce dispositif du PLH de la CCHPB (+ 270 000 € de moyens humains inclus dans le dispositif n°6).

- Dispositif n°3 : expérimentations.

Cette action repose sur la mise en œuvre et l'accompagnement de nouveaux outils en matière de cohabitation solidaire (dispositif Tiss'âges), d'habitat léger et de publics spécifiques (jeunes actifs). Cette action vise également à poursuivre la mise en place des outils de régulation des résidences secondaires et des meublés de tourisme. Un budget de 46 000 € sur 6 ans est affecté à ce dispositif du PLH de la CCHPB.

- Dispositif n°4: accueil des gens du voyage.

Cette action repose sur la gestion de l'aire permanente de Ty Carré et de l'organisation des grands rassemblements estivaux en obtenant un partenariat renforcé avec les services de l'État.

Un budget de 240 000 € sur 6 ans est affecté à ce dispositif du PLH de la CCHPB.

- Dispositif n°5: formation, information et communication.

Cette action repose sur l'identification des lieux d'information « habitat » sur le territoire en s'appuyant sur le triptyque « mairies / service habitat mutualité / Maisons France Services » et la formalisation d'un plan de formation, d'information et de communication sur l'habitat. Elle renforce également le dispositif partenarial, support de l'information, du conseil et de l'orientation des particuliers en matière d'habitat (ADIL, Réseau TYNEO, CAUE, FSL, etc.).

Un budget de 61 000 € sur 6 ans est affecté à ce dispositif du PLH de la CCHPB.

- Dispositif n°6 : mise en œuvre, suivi et évaluation.

Cette action repose sur l'augmentation des moyens humains en matière d'habitat (1,6 ETP mutualisés entre la CCPBS et la CCHPB pour le pilotage du PLH et la mise en œuvre des dispositifs n°1, 3, 4, 5 et 6; environ 6 ETP mutualisés entre les 4 intercommunalités de l'ouest Cornouaille pour la mise en œuvre du dispositif n°2). Cette action comprend également l'observation des dynamiques de l'habitat et du foncier et le suivi des actions menées au travers des bilans annuels et triennaux. Un budget de 463 000 € sur 6 ans est affecté à ce dispositif du PLH de la CCHPB.

Le budget prévisionnel du PLH est estimé à 1 769 000 € pour la période 2025-2030 (sur 6 ans).

Pour mémoire, le budget prévisionnel du PLH 2015-2020, prorogé jusqu'en 2023 était de 2 242 961 €, pour une dépense réelle de 1 015 035 € (sur 8 ans).

Conformément à l'article L.302-2 du CCH, le PLH arrêté est transmis pour avis aux communes de la CCHPB et au SIOCA, porteur du schéma de cohérence intercommunale, qui devront délibérer dans les 2 mois réglementaires suivant la notification du PLH. À défaut, leurs avis seront réputés favorables.

DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des communautés de communes,

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants, relatifs à l'élaboration et au contenu des programmes locaux de l'habitat.

VU la délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2019, engageant l'élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat (PLH) sur les 10 communes de son territoire,

VU la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024, arrêtant le projet de programme local de l'habitat (PLH) sur les 10 communes de son territoire pour la période 2025-2030,

Considérant le travail de concertation entrepris ces deux dernières années avec les partenaires (communes, État, conseil départemental, bailleurs sociaux, associations, etc.) permettant la co-construction du programme local de l'habitat,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ,

Valide le projet de programme local de l'habitat de la CCHPB pour la période 2025-2030, tel qu'il figure en annexes.

3. QUESTIONS DIVERSES:

3.1 Remplacement du financement du volet 1 2024 du Conseil Départemental :

M. le Maire fait part aux élus du fait que la commune de Peumerit ne pourra pas mener le projet d'aménagement de sécurité au carrefour RD57-Route de Saint Joseph comme initialement programmé dans le cadre de l'aide du Département au Volet 1 du Pacte Finistère 2030.

En effet, ce projet estimé à 45 000€ ne pourra à nouveau aboutir cette année et il est proposé de demander que les 15 000€ notifiés cette année 2024 soient fléchés vers la réalisation de l'enfouissement des réseaux -électricité et téléphonie- au bourg et à Saint Joseph.

Ces travaux sont en cours de finalisation par convention avec le SDEF pour un montant estimatif de 65 000€ restant à la charge de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, Par 11 voix pour et 1 abstention.

Autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental le versement de la subvention du volet 1 2024 d'un montant de 15 000€ pour les travaux d'enfouissement des réseaux Hent Ar Mor et Saint Joseph

3.2 Délibération de sollicitation du solde à moindre coût du financement du volet 2 2022-2024 du Conseil Départemental :

M. le Maire fait part aux élus du fait que la commune de Peumerit ne pourra pas mener le projet d'aménagement de sécurité et de circulation au bourg et à Saint Joseph pour lequel le Conseil Départemental a voté 70 000€ de subvention dans le cadre du volet 2 du Pacte Finistère 2030.

En effet, ce projet estimé à 450 000€ pour la tranche 1 n'a, à ce jour, pas obtenu un complément de financement suffisant des partenaires institutionnels, et le reste à charge pour la commune est jugé trop élevé par les élus communaux.

Afin de clôturer le volet 2 2022-2024, il est proposé de solliciter auprès du Conseil Départemental le versement d'un solde à moindre coût afin de financer les études réalisées sur ce projet et les travaux d'extension de l'assainissement collectif au bourg de Peumerit.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ Sollicite le versement de la subvention du volet 1 2024 auprès du Conseil Départemental

3.3 Délibération de sollicitation du volet 2 2025-2026 du Conseil départemental sur l'opération de rénovation énergétique des bâtiments communaux :

M. le Maire fait part aux élus du calendrier de sollicitation des subventions au titre du volet 2025-2026 du Conseil Départemental. Les demandes doivent être déposées pour le 15 septembre 2024 afin de respecter les délais d'arbitrage au sein de la Communauté des Communes du Haut Pays Bigouden et d'instruction auprès des services du Conseil Départemental.

Le dossier de rénovation énergétique des bâtiments communaux a fait l'objet d'études depuis 2022 : démarche de diagnostic énergétique dans le cadre du CEP (Conseil en Energie Partagé) mené avec le SDEF (Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère), en étant accompagnés par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), ainsi que par FIA (Finistère Ingénierie Assistance) du Conseil Départemental de Finistère.

M. le Maire présente le programme de travaux arrêté en juin 2024 (cf : document FIA « Programme » de juin 2024).

Le montant prévisionnel des travaux est de 570 000€ HT pour la tranche 1 : école maternelle, bibliothèque, salle polyvalente, bâtiment garderie, avec remplacement des chaudières fioul et gaz par une chaudière centrale au bois.

Pour rappel, une convention d'assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre avec FIA a été votée au conseil municipal du 18 juillet 2024, afin de passer rapidement au choix d'un cabinet d'architecte pour la maîtrise d'oeuvre.

Tableau des coûts estimatifs, des études et des subventions recherchées :

Coût estimatif	Etudes	Subventions attendues
Coût estimatif Tranche 1 à 570 000€HT (salle polyvalente, Bibliothèque, école maternelle, garderie + chaufferie bois)	Etudes CEP (Conseil en énergie partagé) et EXOCETH FIA (Finistère Ingénierie Assistance) AKAJOULES / choix de système de chauffage	Etat: - 80 527€ DETR notifiés - Dossier « recevable » DSIL - Fonds vert ; Attente réponse; décision reportée au 31/12/2024 - Fonds « Restauration écologique des écoles »; Attente de réponse Région: - 80 000€ notifiés - CEE (Certificat d'Economie d'Energie) + CEE « Coup 2 Pouce » + Plan Bois
		Energie Bretagne : 32 000€
		Total subventions notifiées: 192 527€ (34% des dépenses HT)

La subvention départementale « Volet 2 2025-2026 » permettra de compléter le financement de cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ Autorise le Maire à solliciter la subvention du Volet 2 2025-2026 auprès du Conseil Départemental

3.4 Point sur les finances communales à fin août :

M. Christophe Le Loc'h, adjoint aux finances, présente aux élus le tableau de suivi des dépenses et recettes du budget communal, en fonctionnement et en investissement. Il n'y a pas de mauvaises surprises constatées et les prévisions sont respectées.

3.5 Bilan du comice agricole du 24 août 2024 :

Les élus échangent sur la journée du comice agricole du samedi 24 août dernier. Organisé par Elevage et passion en Pays Bigouden. La manifestation a connu un très beau succès malgré les conditions météo incertaines.

Les élus remercient et félicitent les éleveurs, les exposants, les bénévoles des associations communales impliquées : la chasse, la galoche, l'APE, le comité des fêtes et le FC bigouden pour la mobilisation de plus de cent bénévoles sur le site.

Une soirée de remerciement des bénévoles se tiendra la vendredi 4 octobre à la salle polyvalente et la commune est sollicitée pour un partage des frais à 50% avec l'association Elevage et passion.

Les élus proposent également d'indemniser l'entreprise Nature Concept à hauteur de 600€ pour la fourniture de copeaux de bois ayant servi aux accès parking et piétons rendus boueux par les conditions météo.

Enfin, la commune a dû louer un rouleau de compactage du terrain de sports également consécutif aux conditions humides.

Le conseil municipal prend acte de ces dépenses.

3.6 CPV du conseil communautaire du 27 juin 2024 :

Les élus prennent connaissance du compte rendu des délibérations du conseil communautaire du 27 juin 2024.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,

Jean-Louis Caradec